

**Politique**



# LA DÉMOCRATISATION DU SYSTÈME POLITIQUE CONGOLAIS ET SA CAPACITÉ RESPONSIVE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.

KATEMBO KASUNGU Jean-Baptiste\*

## Résumé

Depuis 2007 jusqu'en 2021, la démocratisation du système politique congolais fait défaut suite à la quasi-absence de l'État de droit. Par conséquent, le peuple congolais en paie un lourd tribut, car lorsque les lois du pays ne sont pas de stricte application, les citoyens lambda en deviennent victimes. C'est pourquoi, l'insécurité, la pénurie d'eau potable, la mauvaise politique d'emploi, l'insuffisance de l'électricité, une mauvaise qualité de l'éducation, les soins de santé archaïques en sont des conséquences évidentes. Il n'y a pas de services sociaux de base au profit de tous.

**Mot-clé:** *Démocratisation, la quasi-absence de l'État de droit, système politique, services sociaux de base, citoyens lambda.*

## THE DEMOCRATIZATION OF THE CONGOLESE POLITICAL SYSTEM AND ITS RESPONSIVE CAPACITY FOR BASIC SOCIAL SERVICE

### Abstract

From 2007 up to 2021, with the event of the democratization of the Congo political system it has been noticed an almost absence of rule of law. Consequently it is the Congolese people who are paying the price because when the law of a nation (country) is not strictly applied (or put to use) their poor citizens are victimized.

Reason why the insecurity, the scarcity of potable water, the rarity of electricity power, the bad employment policy, the bad education system policy, and so on ... are quotable consequences.

**Keywords:** *Democratization, almost absence of rule of law, political system, social services, poor citizens.*

## 1. INTRODUCTION

Dans le préambule de la constitution du 18/02/2006, les Congolais ont exprimé leur aspiration à la démocratie par leur volonté commune de bâtir, au cœur de l'Afrique, un État de droit et une nation puissante et prospère, fondée sur une véritable démocratie politique, économique, sociale et culturelle.<sup>1</sup>

---

\* Assistant2 à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kichanga, département de l'histoire et Sciences Sociales. Tél : +243979327124, +243979629950, E-mail : [jeanbaptistekatembo2017@gmail.com](mailto:jeanbaptistekatembo2017@gmail.com)

<sup>1</sup>Préambule de la constitution du 18/02/2006

Cependant, la démocratie qu'ils vivent ne semble pas rencontrer leurs vraies aspirations, car elle ne répond pas à leurs besoins vitaux. Les élections sont souvent organisées, mais elles ne parviennent pas à répondre aux besoins de la population, les droits humains sont loin d'être respectés, les libertés de manifestation, d'expression et d'opinion sont quasiment respectées, mais le peuple ne jouit pas toujours des retombées de la gestion participative du pouvoir. Cette démocratie, qui ne profite pas aux citoyens, est unique à son genre. Elle appartient à cette catégorie de démocratie issue des armes, comme c'est le cas de beaucoup d'États d'Afrique où l'on utilise les armes pour revendiquer la démocratie. En effet, « au Congo, comme ailleurs, la démocratie par les armes est un grossier mensonge, une manipulation grotesque et criminelle ». <sup>2</sup>Or, selon le chimiste-philosophe anglais Joseph Priestly, « la démocratie consiste à faire le plus grand bonheur du plus grand nombre ». <sup>3</sup>

Dans ses rapports avec son environnement, un système politique doit en principe mettre en œuvre, en toute indépendance, quatre capacités essentielles : « la capacité régulatrice, la capacité extractive, la capacité distributive et celle responsive ». <sup>4</sup> Toutes ces capacités se veulent complémentaires pour permettre à tout système politique de solutionner les problèmes de son environnement. C'est ainsi que les Objectifs du Développement Durable peuvent être atteints avec satisfaction. Mais le système politique congolais n'est pas en mesure d'exploiter ces quatre capacités pour donner à ses citoyens de meilleures conditions de vie, en dépit de tout ce dont ils disposent, la richesse de son sol et son sous-sol.

Il ne sécurise pas ses citoyens, il ne leur donne pas un bon emploi, des soins de santé appropriés, une bonne éducation, des bonnes infrastructures routières, de l'eau potable, etc.

Vu cette situation, notre préoccupation principale est de savoir ce qui explique l'incapacité responsive du système politique congolais, dans un régime dit démocratique en dépit des efforts de démocratisation?

Au regard de cette préoccupation principale, en voici une autre secondaire.

Pourquoi le système politique congolais ne donne pas à ses citoyens les services sociaux de base dont ils ont besoin depuis 2007 jusqu'en 2021?

L'hypothèse principale est telle que le système politique congolais n'a presque pas toutes ces capacités, dans un régime dit démocratique, parce que la démocratie est de façade. Les élections y sont organisées, mais elles ne parviennent pas à changer positivement les conditions de vie des congolais.

---

<sup>2</sup>Patient BAGENDA, *Le Congo est malade de ses hommes. Crimes, pillages et guerres*, éd. Luc Pire, Bruxelles, 2003, p.145

<sup>3</sup>Max Liniger-Goumaz, *La Démocrature, Dictature camouflée, Démocratie truquée*, éd. Harmattan, Paris, 1992, p. 302

<sup>4</sup>Roger-Gérard Schwartzberg, *Sociologie politique*, éd. Montchrestien, Paris, 1998, p. 113

À cette hypothèse principale découle l'hypothèse secondaire ci-après :

- Les causes de l'incapacité du système politique congolais de ne pas donner à ses citoyens des services sociaux de base dont ils ont besoin depuis 2007 jusqu'en 2021 seraient l'absence de l'État de droit et l'échec de la démocratie représentative.

Cette recherche vise à relever les causes de l'incapacité du système politique congolais de ne pas donner à ses citoyens des services sociaux de base dont ils ont besoin depuis 2007 jusqu'en 2021.

Cette réflexion porte sur le système politique congolais, mais l'enquête a été menée auprès des habitants de Goma pour recueillir leur opinion sur le pourquoi de l'incapacité de l'État à pouvoir répondre avec satisfaction aux besoins vitaux depuis 2007 jusqu'en 2021.

## **2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

Pour atteindre les objectifs de la présente réflexion, le choix est porté sur l'analyse fonctionnaliste selon le modèle de Malinowski Bronislaw, en vertu de laquelle les éléments d'un système jouent chacun un rôle ou assument une fonction soit pour l'équilibre du système, soit pour son ébranlement.

Quant aux techniques de collecte des données, la technique documentaire, le questionnaire d'enquête, l'observation libre, l'échantillonnage par choix raisonné et l'échantillonnage par boule de neige ont été mobilisés. En effet :

- L'observation libre a joué un rôle important. Depuis toujours, nos esprits ne cessent d'observer la misère du peuple congolais en faisant au même moment une analyse critique sur les tenants et les aboutissants de cette situation qui constitue pour ce pays un véritable goulot d'étranglement.
- La technique documentaire nous a permis de consulter les archives et les lois pertinentes qui sont en rapport avec l'objet d'étude ;
- Le questionnaire d'enquête nous a permis d'interroger nos enquêtés. En effet, nous avons distribué notre protocole mixte à notre échantillon dont la taille est déterminée à 300 personnes vivant dans la ville de Goma, dont 150 agents publics de l'État et 150 membres de la société civile.
- L'échantillonnage par choix raisonné : il nous a facilité la sélection des individus à interroger dans la ville de Goma, étant donné que cette thématique demande un niveau de réflexion élevé. C'est pourquoi, nous avons sélectionné 150 agents publics de l'État sur base de connaissances sur les agents publics de l'État ;
- L'échantillonnage par boule de neige : il nous a facilité la tâche dans la sélection des membres de la société civile que nous avons interrogés. Pratiquement, les enquêtés eux-mêmes ont contribué aux activités, les uns amenant les autres à

participer à notre enquête. C'est ainsi que nous avons réalisé 150 membres de la société civile enquêtés par nous.

Cette méthode d'analyse et ces techniques de recherche, mises à contribution, nous a aidé à collecter les données et à atteindre les objectifs de l'étude dont voici les résultats.

### 3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

#### 3.1. IDENTIFICATION DES ENQUETES

Tableau n°1. Les variables identifiant les enquêtés.

		Fréquence	Pourcentage
Sexe	Masculin	237	79,0
	Féminin	63	21,0
	Total	300	100,0
Tranche d'âges	18-35 ans	173	57,7
	35-45 ans	89	29,7
	45 ans et plus	38	12,7
	Total	300	100,0
Niveau d'études	D6	101	33,7
	G3	109	36,3
	L2	83	27,7
	DEA	4	1,3
	Docteur	3	1,0
	Total	300	100,0
Emploi	Agent public de l'Etat	150	50,0
	Membre de la société civile	150	50,0
	Total	300	100,0

Source : Notre enquête sur le terrain.

Concernant le sexe, il ressort de ce tableau que sur 300 enquêtés, 237 enquêtés soit 79% sont du sexe masculin contre 63 enquêtés soit 21% du sexe féminin. Pour ce qui est du niveau d'études, nous constatons dans ce tableau que sur 300 enquêtés, 109 enquêtés soit 36,3% ont un niveau d'étude de G3, 101 enquêtés soit 33,7% sont D6, 83 enquêtés soit 27,7% ont le diplôme de L2, 4 enquêtés soit 1,3% ont le DEA et en fin 3 enquêtés soit 1% sont docteurs.

Quant à la tranche d'âge, ce tableau nous montre que sur un total de 300 enquêtés, 173 enquêtés soit 57,7% sont dans la tranche d'âge compris entre 18-35 ans,

89 enquêtés soit 29.7% sont dans la tranche d'âge compris entre 35-45 ans, 38 enquêtés soit 12.7% sont dans la tranche d'âge compris en 45 et plus.

Enfin, concernant l'emploi, ce tableau renseigne que sur un total de 300 enquêtés, 150 enquêtés soit 50% sont des Agents publics de l'État contre 150 enquêtés soit 50% qui sont engagés par les organisations de la société civile.

### 3.2. RÉSULTATS D'OPINION

Les résultats obtenus après le traitement des données, collectées grâce aux techniques que nous avons mobilisées sur le terrain sont contenus dans ce tableau ci-dessous.

**Tableau n°2. Opinions des enquêtés sur les causes de l'incapacité du système politique congolais de ne pas donner à ses citoyens des services sociaux de base**

Causes de l'incapacité du système politique	Oui	Non	Total
Absence de l'état de droit	264 (88%)	36 (12%)	300 (100%)
Echec de la démocratie parlementaire	280 (93,3%)	20 (6,7%)	300 (100%)

Source : Notre enquête sur le terrain

Commentaire : ce tableau révèle que de nos 300 enquêtés, 264 soit 88% disent que l'absence de l'état de droit est la cause de l'incapacité du système politique congolais à donner à ses citoyens des services sociaux de base et 36 soit 12% disent non ; tandis que 280 soit 93,3% pensent que la cause de cette incapacité est l'échec de la démocratie, et 20 soit 6,7% disent non.

### 4. DISCUSSION DES RÉSULTATS

La quasi-absence de l'État de droit donne lieu à l'échec de la démocratie en République Démocratique du Congo. Par conséquence, le système politique congolais devient incapable de s'acquitter de ses obligations. Le tableau n°2 illustre bien ce constat. En effet, l'applicabilité des textes juridiques est l'un des facteurs de la démocratie. Pour preuve, la Décentralisation politique n'est pas effective, car les textes juridiques ne sont pas de stricte application. En effet, la constitution du 18/02/2006 tel que modifiée à ce jour, la loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces ainsi que la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, souffrent de leur affaiblissement. Ainsi, la retenue de 40 % en faveur des ETD a été transformée en la rétrocession de 40 %. Ensuite, tous les organes d'une entité territoriale décentralisée n'existent pas, car il n'y a jamais eu d'élections urbaines, municipales et locales susceptibles de doter ces entités d'un organe délibérant.

L'échec de la démocratie représentative est aussi vérifié par le tableau n° 2. En effet, la démocratie parlementaire ne soutient pas les intérêts du peuple congolais. Les indicateurs de cette variable sont les suivantes : le budget de l'État ne reflète pas la volonté d'accroître le PIB congolais, les émoluments des députés sont majorés de manière exponentielle au détriment des salaires des fonctionnaires de l'État, le contrôle parlementaire n'a pas été efficace, car plusieurs motions de défiance ont échoué contre le ministre de la défense, celui de l'intérieur, etc.

La démocratie, au Congo-Kinshasa, a connu un échec incontestable. C'est un mythe et non une réalité au regard du fait que plusieurs échéances électorales, n'ont pas seulement été antidémocratiques, mais aussi, elles n'ont pas pu changer le bien-être du peuple congolais. Il n'y a pas de mariage entre le discours politique et les actions posées sur le terrain. À ce propos, Phillip Braud soutient qu'à ce niveau, « on peut se demander si la parole est efficace, ou stérile et parasitaire. La réponse est claire : le sens commun oppose les mots et les actes, voyant dans les premiers quelque chose de superflu et de nuisible »<sup>5</sup>

Enfin, la démocratie devient un vaste mensonge juste pour trahir le peuple et l'engloutir dans la misère la plus noire, comme l'a déclaré l'ex-Président français, François Mitterrand en Uruguay en 1987 que : « la démocratie sans le développement n'est qu'une illusion, une façon de trahir les espérances du peuple ».<sup>6</sup> Le peuple est donc appelé à prendre conscience de ce jeu, afin de comprendre noir sur blanc la ruse des gouvernants et parlementaires congolais qui amassent pour leurs familles.

C'est pourquoi la démocratie substantielle visant essentiellement le social des citoyens n'est que mensonge. Le peuple vote le budget, mais il reste presque dépourvu de services sociaux de base dont la vie humaine dépend. Et comme il n'y a pas d'organe délibérant dans chaque Entité Territoriale Décentralisée, et que tous les congolais vivent dans cette catégorie d'entités, les projets de développement sont quasiment impulsés au niveau de l'administration centrale. Or, selon Georges DEFOUR, « un développement ne sera durable que s'il est vraiment pris en main librement, consciemment, en pleine responsabilité, par la communauté intéressée ; il serait donc possible d'établir cinq critères de durabilité basés sur la réalité de participation : qui en a pris l'initiative ?, qui décide ?, qui participe vraiment ?, qui en bénéficie réellement ?, qui en a le contrôle ? ».<sup>7</sup>

- **Qui en a pris l'initiative :** Cette logique exige que tous les projets exécutés dans une communauté soient initiés directement par les individus membres de cette dernière ou en collaboration avec ceux qui en apportent le financement. Cela suppose que les gens qui viennent prétendre développer les communautés n'ont pas la maîtrise de tous les

<sup>5</sup> Phillip Braud, *Sociologie politique*, 8<sup>e</sup> éd. LGDJ, Paris, p. 744

<sup>6</sup> Max Liniger-Goumaz, *la Démocrature, Dictature camouflée, Démocratie truquée*, éd. Harmattan, Paris, 1992, p. 241

<sup>7</sup> *Id*, p. 314

aspects sur ces communautés. C'est pourquoi l'initiative doit toujours venir de membres de la communauté pour que le développement auquel tout le monde aspire soit qualifié de durable. Jean-Pierre LOTOY ILANGO BANGA note à ce propos qu'« à l'instar d'une plantule qui pousse des entrailles du sol local avant la photosynthèse, le développement économique et social souscrit au prescrit de l'endogénéité. Il est le produit d'un génie créateur autochtone et autonome ». <sup>8</sup>La décentralisation de droit répond à cette exigence.

- **Qui décide :** Les décisions sur les différents choix à opérer, sur le lieu favorable pour l'exécution du projet, sur l'institution financière crédible dans laquelle les fonds doivent être logés avant leur affectation, etc. doivent être prises localement par les membres de la communauté ou en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds. Ceux qui sont au niveau central, et qui arrivent rarement à la base, comment peuvent-ils se le permettre ? C'est pourquoi, la décentralisation profite au développement local. Ce sont les individus membres de la communauté qui décident indirectement à travers leurs représentants lorsqu'il s'agit de la décentralisation ;

- **Qui participe vraiment :** Les différents projets, pour qu'ils réussissent, demandent que les membres de la communauté acceptent d'y participer. Pour éviter que les ouvrages réalisés par le projet ne soient sabotés ou vandalisés par les « bandits » qui, du reste sont aussi membres de cette communauté bénéficiaire, il faudrait avoir comme sentinelle la communauté elle-même. Même la sensibilisation sur l'importance des ouvrages réalisés ne peut être efficace que si elle est faite par les enfants du terroir, surtout lorsqu'on est dans les milieux ruraux où il y a souvent une rupture sémantique ; car, les ruraux sont rarement unanimes sur les questions de développement. C'est pour cette raison que la participation de la communauté est d'ailleurs à négocier pour la réussite des projets. Pour ce qui concerne les Entités Territoriales Décentralisées, la population participe à travers ses élus, car la décentralisation vaut la démocratie à l'échelle locale. C'est dans cette optique que « la décentralisation en République Démocratique du Congo, comme partout en Afrique est :

- i. L'approfondissement de la démocratie locale ;
- ii. Le développement local ;
- iii. Et la lutte contre la pauvreté »<sup>9</sup>

- **Qui en bénéficie réellement :** Les financements des projets et leur exécution doivent impérativement profiter aux membres de la communauté. La plupart des projets ne profitent pas à la communauté, car le gros des fonds alloués rentrent auprès des facilitateurs ou des bailleurs. Ainsi, cet argent est utilisé-il en ville, souvent, par des gens autres que les bénéficiaires pour la construction des immeubles, l'achat des véhicules, la volupté, etc. Les bénéficiaires ne consomment que les miettes, et enfin de compte, on fait des rapports fallacieux, bien entendu, avec des pièces imaginaires ;

<sup>8</sup> Jean-Pierre LOTOY ILANGO BANGA, *La décentralisation territoriale et le développement des Entités locales en Républiques Démocratiques du Congo*, <https://www.codrsia.org> le 08/01/2022

<sup>9</sup> <https://fr.m.wikipedia.org> le 08/01/2022

lorsque les Entités Administratives Décentralisées sans organes délibérants perçoivent des taxes ETD sans aucun soubassement juridique et sans contrôle. Les redevances 15 % versées par les entreprises minières comme Bisiye Mining et la Société Minière de Bisunzu, aux Entités Territoriales Décentralisées, comment profitent-elles à la population.

- **Qui en a le contrôle :** Le contrôle de l'exécution des projets devrait être fait par les individus membres de la communauté bénéficiaire pour se rassurer que la gestion a été efficace. Dans le cadre de la décentralisation, cela est facile, car la population elle-même observe et enclenche des actions contre l'exécutif au cas où il y aurait eu des bavures dans la gestion. D'ailleurs, « un projet est dit autogéré, lorsqu'il prévoit le contrôle, par les membres du groupe qui en est bénéficiaire, des décisions et de leur mise en œuvre, de telle sorte que leur orientation vers le bien commun soit assuré ». <sup>10</sup> Dans le cadre de ces redevances sus évoquées, qui fait le contrôle de l'affectation de ces fonds ?

Selon Georges DEFOUR, « lorsqu'à toutes ces questions la réponse c'est la communauté, le caractère durable du projet de développement peut être considéré comme mieux garanti ». <sup>11</sup>

Le système politique congolais, s'il veut être capable de répondre avec satisfaction aux besoins de son environnement et lui distribuer équitablement les ressources, il doit tout faire pour se conformer à cet impératif. Ce système politique est encore très loin de la bonne gouvernance en République Démocratique du Congo. La transparence, la rédevabilité et l'équité sont des valeurs jetées dans les oubliettes. Elles sont largement battues en brèche. Il existe une sorte de résistance à la bonne gouvernance en République Démocratique du Congo.

Bref, c'est à ce niveau que l'Etat de droit tombe malade. Or, la démocratie est quasiment impossible lorsque les textes juridiques ne sont pas de stricte application. La « République Démocratique du Congo est malade de ses hommes ». <sup>12</sup>

## 5. CONCLUSION

Cette réflexion a porté sur « la Démocratisation du système politique congolais et sa capacité responsive aux services sociaux de base ». Elle visait à contribuer à l'élucidation des causes de l'incapacité du système politique congolais à pouvoir donner à ses citoyens lambda des services sociaux de base dont ils ont besoin.

Pour atteindre cet objectif principal, des objectifs secondaires ont été proposés :

<sup>10</sup> Georges DEFOUR, *Le Développement rural en Afrique centrale, Théories et Essais d'analyse critique*, éd. Bandari, Bukavu, 1994, p. 264

<sup>11</sup> *Id.*, p. 315

<sup>12</sup> Patient BAGENDA, *Op cit.*, p. 5

- Démontrer les facteurs de l'incapacité du système politique congolais à pouvoir offrir à ses citoyens des services sociaux de base dont ils ont besoin ;
- Proposer une piste de solution à la misère du peuple congolais.

À l'issue de notre enquête sur le terrain, les résultats ci-dessous ont été obtenus.

### 1. Absence de l'État de droit

La non-applicabilité des textes juridiques justifie la quasi-absence de l'État de droit comme première variable indépendante de la première hypothèse. En effet, selon le tableau n° 2, il n'y a pas une stricte applicabilité de textes juridiques en République Démocratique du Congo. Les indicateurs de cette variable sont entre autres : l'absence des élections municipales, urbaines et locales pour une décentralisation effective dans ce pays, le remplacement de la retenue à la source par la rétrocession de 40 % en faveur des Entités Territoriales Décentralisées, etc.

### 2. L'échec de la démocratie parlementaire

Il est vérifié toujours par le tableau n° 2. En effet, la démocratie parlementaire est mensongère, elle ne soutient pas les intérêts du peuple congolais. Les indicateurs de cette variable sont les suivantes : le budget de l'État ne reflète pas la volonté d'accroître le PIB congolais, il est infinitésimal pour couvrir les besoins vitaux en termes des services sociaux de base, les émoluments des députés sont majorés de manière exponentielle au détriment des salaires des fonctionnaires de l'État, le contrôle parlementaire n'a pas été efficace, car plusieurs motions de défiance ont échoué contre le ministre de la défense, celui de l'intérieur, etc.

Au regard de ce qui précède, il sied de constater que notre hypothèse est confirmée par les résultats susmentionnés en ce sens que 88% de notre échantillon confirme l'absence de l'État de droit et 12% ne soutient pas cette thèse. Concernant l'échec de la démocratie parlementaire 93,3% de notre échantillon dit oui et 6,7% dit non.

Ainsi, nos recommandations sont-elles les suivantes :

- **À la classe politique** : elle doit, d'abord, instaurer un leadership véritablement social-démocrate pour répondre aux vrais problèmes de citoyens lambda en République Démocratique du Congo. Elle doit, ensuite, tout faire pour que la décentralisation politique soit de fait et non de droit. Mais aussi, elle doit participer à la compétition politique en faisant d'abord prévaloir l'intérêt général ;
- **À la société civile** : elle doit cesser de rester divisée, car l'union fait la force. Une société civile polymorphe ne profite pas au développement de la nation.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

### 6.1. OUVRAGES.

1. BAGENDA Patient (2003), *le Congo est malade de ses hommes. Crimes, pillages et guerres*, éd. Luc Pire, Bruxelles, p. 5
2. DEFOUR Georges (1994), *Le Développement rural en Afrique centrale, Théories et Essai d'analyse critique*, éd. Bandari, Bukavu, p. 264
3. Max Liniger-Goumaz (1992), *la Démocrature, Dictature camouflée, Démocratie truquée*, éd. Harmattan, Paris, p. 241
4. Phillip Braud (2006), *Sociologie politique*, 8<sup>e</sup> éd. LGDJ, Paris, p. 744
5. Schwartzenberg Roger-Gérard (1998), *Sociologie politique*, éd. Montchrestien, Paris, p. 113

### 6.2. AUTRE TEXTE.

1. La Constitution du 18/02/2006 telle que modifiée à ce jour
2. Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.

### 6.3. WEBBOGRAPHIE

1. LOTOY ILANGO BANGA Jean-Pierre, *La décentralisation territoriale et le développement des Entités locales en Républiques Démocratiques du Congo*, <https://www.codrsia.org> le 08/01/2022
2. <https://fr.m.wikipedia.org> le 08/01/2022